

Le régime parlementaire moniste est-il un régime d'assemblée ?

Par **dacris**, le 24/11/2011 à 16:22

Bonjour à tous,j'ai un petit probleme,je dois realiser une dissertation , je suis dans l'impasse je recherche un plan sur : "Le régime parlementaire moniste est-il un régime d'assemblée? " Ce que je sais concernant le sujet est que le régime d'assemblée est une dérive du régime parlementaire.
merci d'avance

Par **bulle**, le 24/11/2011 à 17:41

Bonjour,

[citation] Ce que je sais concernant le sujet est que le régime d'assemblée est une dérive du régime parlementaire[/citation]

...donc les membres du forum doivent écrire les 2000 mots qui vous manquent....?

Avez vous défini les termes du sujet, cherchez à répondre à votre sujet en rassemblant les éléments communs aux 2 notions?

Si vous voulez de l'aide merci de nous fournir au minimum un développement voire un début de plan (même faux) et une problématique. Lire la charte du forum en haut à gauche, article 7.

Par **dacris**, le 24/11/2011 à 21:33

oui j'ai défini les termes .mais on a peu de reference sur ce sujet.le régime d'assemblée est un régime dans lequel une assemblée unique et souveraine détient la totalité des pouvoirs politiques(donc prédominance de l'assemblée sur le chef de l'état).

problématique:en quoi Le régime parlementaire moniste est-il considéré comme un régime d'assemblée?

I LES DEUX RÉGIMES

A)Le régime parlementaire moniste

b)Le régime d'assemblée

II- la convergence du régime parlementaire moniste et régime d'assemblée

A)la suprématie de l'organe législatif sur l'exécutif

b) déséquilibre des pouvoirs

Par **bulle**, le 25/11/2011 à 07:27

Bonjour,

[citation]mais on a peu de référence sur ce sujet[/citation]

Il faut rechercher ailleurs que dans votre cours, dans les livres, dans les revues juridiques, dans la doctrine, ...

Quant à votre plan, votre I ne répond pas à votre problématique.

Attention à bien rester dans le cadre du sujet.

Par **Camille**, le 25/11/2011 à 12:04

Bonjour,

Il me semble surtout, dacris, que vous n'avez pas bien compris ce qu'est un "régime parlementaire moniste" et un "régime d'assemblée".

Il faut dire que, selon moi, l'énoncé ne facilite pas les choses : "Une pomme est-elle une poire ?".

[smile17]

Par **dacris**, le 25/11/2011 à 17:14

j'ai peu de référence pr l'instant en cours, on n'est pas vraiment rentré ds les détails selon moi le régime parlementaire moniste cela signifie que la responsabilité du gouvernement est devant uniquement le parlement. En France, on parle même d'un monisme inversé (responsabilité devant le président de la République). Le régime parlementaire c'est un régime basé sur la séparation des pouvoirs, souple car il y a collaboration. Quant au régime d'assemblée c'est lorsqu'une assemblée élue qui s'exerce l'essentiel des pouvoirs, donc une prédominance de l'organe exécutif. C'est ce que je sais sur le sujet

Par **Camille**, le 25/11/2011 à 17:20

Bsr,

[citation]

et bien figurez vous qu'en hébreu la traduction du mot pomme se prononce "tapoire"

[/citation]

ça tombe bien (comme la pomme de Newton), pour moi le Droit, c'est de l'hébreu !
[smile4]

Par **Camille**, le **25/11/2011** à **17:24**

Bonsoir,

[citation]c'est ce que je sais sur le sujet

[/citation]

Vous y êtes presque mais vous n'êtes pas assez précis, à mon sens.

Pourquoi associer/comparer/distinguer le régime moniste et le régime d'assemblée et pas le régime parlementaire ?

Par **dacris**, le **25/11/2011** à **17:32**

du fait que j'y vois une convergence du régime moniste et régime d'assemblée ce qui favorise l'organe législatif. de plus c'est ds un régime d'assemblée ,c'est assemblée élue qui exerce le pouvoir